

Un centre québécois pour la documentation peu consultée : état de la question

Jean-Rémi Brault et Onil Dupuis

Volume 23, numéro 3, septembre 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055230ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055230ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brault, J.-R. & Dupuis, O. (1977). Un centre québécois pour la documentation peu consultée : état de la question. *Documentation et bibliothèques*, 23(3), 165–167. <https://doi.org/10.7202/1055230ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1977

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

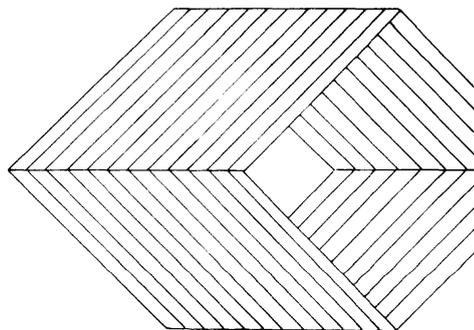
érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

chronique de la recherche



Un centre québécois pour la documentation peu consultée: état de la question

Un tel centre ou entrepôt commun peut se définir différemment selon les objectifs qu'il poursuit. En simplifiant à peine, on peut distinguer la notion statique et la notion dynamique de l'entrepôt commun.

La notion statique est celle qui permet à chaque bibliothèque de déposer dans un lieu donné sa «collection morte». On comprendra qu'à ce stade, on ne s'interroge pas encore sur les modalités de dépôt, sur les droits de propriété, sur les possibilités de réutilisation. Il s'agit de libérer les bibliothèques, de faire en sorte qu'elles ne conservent que la partie de la collection vraiment consultée, surtout d'éviter une nouvelle construction pour loger des milliers de livres peu ou rarement consultés.

La notion dynamique inclut la précédente mais ajoute un certain nombre de services. Dans cette perspective, les bibliothèques participantes créent une «bibliothèque communautaire», active, supplétive et dont le dynamisme sera la résultante de la volonté des participants.

Sous une forme ou une autre, ou à mi-chemin entre les deux, ce projet existe déjà au Canada, aux États-Unis et en Angleterre. Tous poursuivent les mêmes objectifs fondamentaux: établissement d'un centre de stockage pour la documentation *rarement* consultée, possibilité de se doter de services gérés en commun comme, par exemple, un bureau central de dons et d'échanges.

Au Québec, le projet n'est pas récent. Déjà en 1967, le législateur votait la loi créant la Bibliothèque nationale et imposait à celle-ci l'obligation d'«organiser un bureau central d'échanges de documents à l'intention des bibliothèques du Québec». Ce projet figure donc à l'organigramme de la Bibliothèque depuis dix ans.

En 1972, le conservateur en chef confiait à Blanche Faucher le soin de poursuivre une enquête concernant ce projet. Dans son rapport, elle recommandait la poursuite du projet par la Bibliothèque nationale avec la participation, dans un premier temps, des seules universités.

Faute de moyens, la Bibliothèque nationale n'avait pu encore réaliser ce projet en 1974. Aussi, devant les pressions réitérées de nombreux bibliothécaires, le projet était soumis à la CREPUQ.

Lors de sa réunion du 5 mars 1974, suite à une recommandation du Groupe de travail du développement des collections, le Sous-comité permanent des bibliothèques créait un groupe de travail ad hoc chargé de réaliser une étude quantitative relative à la mise sur pied d'un entrepôt commun pour la documentation rarement consultée. Ce groupe de travail était composé de Germain Bélisle, Hubert Perron, Daniel Reicher et Bernard Vinet.

Au mois de juin 1974, ce groupe de travail soumettait une première version de

son rapport au Sous-comité, pour étude et commentaires. Le rapport final était remis au Sous-comité le 27 août 1974. Celui-ci l'adoptait, en principe.

Le rapport, intitulé: *Étude d'un projet d'entreposage en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec*, proposait la création d'un Centre universitaire bibliographique, en raison:

1. de l'explosion documentaire que connaît actuellement l'Occident: le volume de la documentation double tous les dix ans;
2. du conflit entre la norme d'espace statique du ministère de l'Éducation (75 volumes par étudiant) et la norme dynamique de croissance des collections;
3. de la saturation des espaces de rangement des collections que connaîtraient les universités à compter de 1977;
4. du nombre de collections périmées et peu consultées en raison de l'évolution de la science (99% des demandes de prêt portent sur 25% de la documentation en sciences pures et 40% en sciences sociales).

Ce n'est qu'en juin 1976 que le Sous-comité réaffirmait sa conviction de l'importance et de l'urgence de ce projet. Il considérait que sa réalisation constituait une priorité au niveau du développement des bibliothèques québécoises. Cependant, du fait même qu'il présente un intérêt non exclusif aux bibliothèques universitaires québécoises, le Sous-comité, compte tenu des efforts qu'il poursuit et des priorités établies en ce qui a trait au traitement de la documentation, s'interrogeait sur la pertinence d'assumer entièrement, et seul, la responsabilité de la réalisation de ce projet.

La Conférence des recteurs confie alors à son secrétariat le mandat de poursuivre, avec le concours du Sous-comité des bibliothèques, les études techniques relatives à ce projet.

Ces études devaient tenir compte des efforts entrepris par d'autres organismes canadiens et porter principalement sur les points suivants:

1. prévisions relatives aux acquisitions régulières de collections ainsi que, dans certains cas, aux acquisitions spéciales de rattrapage;
2. évaluation des espaces occupés présentement par rapport aux espaces disponibles;
3. en tenant compte des données recueillies dans le cadre des études 1 et 2, études prospectives sur les espaces dont les bibliothèques auront besoin au cours des vingt-cinq prochaines années;
4. évaluation du taux de duplication des documents bibliographiques dans l'ensemble du réseau des bibliothèques universitaires;
5. enquête sur quelques centres de stockage américains (le *Center for Research Libraries* de Chicago et la *British Library Lending Division* notamment) relativement à leurs modes de fonctionnement et de financement, au droit de propriété des institutions qui y versent des documents, etc.

Ce projet final devrait comporter des précisions sur le type de services qui pourraient être offerts par ce centre (plus particulièrement en ce qui concerne la diffusion des documents), sur le type de documents qui pourraient y être conservés, sur l'endroit où le centre de mise en commun de la documentation rarement utilisée des universités du Québec devrait être situé, sur les espaces qui devraient y être disponibles au cours d'une période de vingt-cinq ans, sur le type de construction à envisager, sur le coût de cette construction, sur les modalités techniques de fonctionnement et sur le budget annuel de fonctionnement.

La réalisation d'une étude d'une telle envergure dans un délai raisonnable rendait nécessaire la collaboration d'experts et

du personnel régulier de la Conférence.

Il apparaissait donc souhaitable de retenir les services d'un bibliothécaire, spécialiste de cette question, qui, en collaboration avec le chargé de recherche et le Sous-comité des bibliothèques, avec le support technique offert par la Conférence, serait chargé de réaliser cette étude. Celui-ci pourrait faire appel, s'il y a lieu, aux professionnels d'autres disciplines, également à l'emploi de la Conférence.

C'est dans ce contexte que Daniel Reicher, professeur à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, a été chargé de procéder à une étude aussi complète que possible. Il a remis des documents considérables sous forme de rapports préliminaires.

Et le 15 juin 1977, il remettait un rapport définitif. Ce rapport établit une extra-

polation de la situation des bibliothèques universitaires jusqu'en l'an 2,000, en prenant comme point d'ancrage l'année 1975. Comme il lui avait été demandé, il précise les conditions de réalisation d'un tel projet.

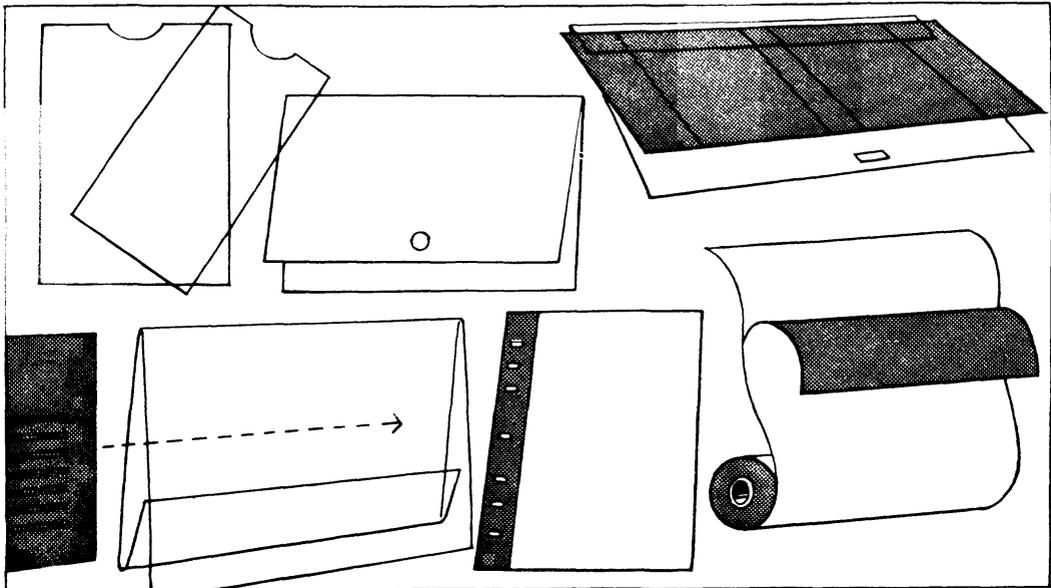
Le Sous-comité des bibliothèques a reçu le rapport et a commencé d'en faire une étude. Il s'agit maintenant de trouver les moyens de l'opérationnaliser.

Jean-Rémi Brault

Conservateur en chef
Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

Onil Dupuis

Chargé de recherche
Conférence des recteurs et des
principaux des universités du Québec
Montréal



PROTECTION PLASTIQUE — PROTÈGE-DOCUMENTS — MATÉRIEL DE RÉPARATIONS

**R.M.
LEDUC
& CIE**

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE 1977

2101, RUE BENNETT — MONTRÉAL H1V 2T4 — TÉL.: 255-1221